

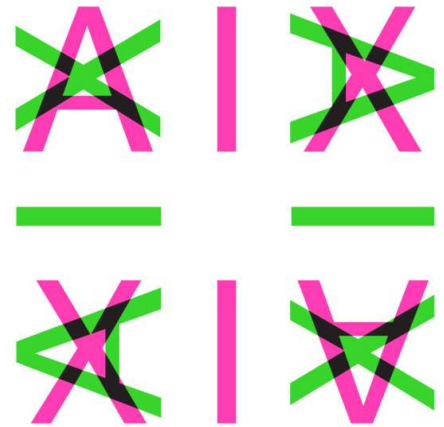
Charte de Développement Durable des fournisseurs du Festival d'Aix-en-Provence

Le Festival d'Aix-en-Provence attend de ses fournisseurs des produits et des prestations de qualité conformes avec les lois et règlements en vigueur sur la protection de l'environnement.

Le Festival souhaite que ses fournisseurs partagent ses engagements en faveur du Développement Durable aussi bien dans leur activité propre que sur leur chaîne d'approvisionnement.

Le Fournisseur s'engage par ailleurs à respecter les différentes recommandations suivantes :

- 1.** Promouvoir le respect des **RÈGLES ÉTHIQUES** liées au droit du travail, à la diversité et à la prévention santé sécurité
- 2.** Fournir ses meilleurs efforts pour **RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX** de son activité, ses consommations d'énergie, d'eau et de ressources naturelles non renouvelables.
- 3.** Proposer, dans la mesure du possible, des **ALTERNATIVES ÉCORESPONSABLES** et/ou des produits locaux au même titre que les produits ou services standards, afin de permettre au Festival de choisir la solution la plus en adéquation avec sa politique de Développement Durable
- 4.** Recourir de façon privilégiée à des **MATÉRIAUX ET COMPOSANTS** dont les impacts environnementaux sont connus et évalués.
- 5.** Appliquer une **POLITIQUE DE RECYCLAGE** systématique de ses déchets et de valorisation des produits fabriqués, en conformité avec les réglementations en vigueur.
- 6.** Informer le Festival sur la **GESTION DES DÉCHETS** des produits fournis et/ou proposer des solutions de fin de vie.
- 7.** Limiter les **EMBALLAGES** et/ou les récupérer
- 8.** Optimiser ses **MOYENS LOGISTIQUES** tant dans les transports amont que dans les livraisons, ou dans le choix des provenances des produits
- 9.** Informer et au mieux à former ses chauffeurs à une **CONDUITE ÉCONOME** en carburant, voire, dans la mesure du possible, utiliser des véhicules « propres »
- 10.** Proposer une **DÉMATÉRIALISATION** des factures et documents contractuels ou informatifs



11. PROMOUVOIR auprès de ses propres fournisseurs, prestataires et / ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. Et s'assurer qu'ils respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte

12. SENSIBILISER ET INFORMER régulièrement ses salariés aux bonnes pratiques environnementales.

NB : En cas de démarche engagée, de labels et / ou certifications, le fournisseur s'engage à fournir au Festival tous les justificatifs nécessaires.

Recommandations spécifiques — Prestataires Restauration

En complément de la Charte des Fournisseurs du Festival, les fournisseurs Restauration s'engagent à respecter les recommandations suivantes :

- 1.** Minimiser l'impact environnemental de ses activités lors la manifestation sur tous les sites et plus particulièrement le site du Grand Saint Jean.
- 2.** Participer à l'opération de tri sélectif des déchets en utilisant les installations mises à votre disposition conformément aux conseils d'utilisation de l'organisateur.
- 3.** Adopter et susciter un comportement respectueux de l'environnement tout au long de la manifestation et veiller à laisser le site intact.
- 4.** Encourager les déplacements en transports collectifs, le covoiturage et tout autre mode de déplacements alternatifs pour vos équipes.
- 5.** Prendre en compte le développement durable dans la conception des installations.
- 6.** Privilégier la vaisselle et le linge de table durables, réutilisables ou compostables
- 7.** Diminuer les consommations énergétiques : privilégier l'éclairage naturel et les lampes à basse consommation, privilégier les équipements et appareils économes en énergies.
- 8.** Privilégier l'utilisation d'équipements économes en eau et en ressources non renouvelable.
- 9.** Privilégier la consommation de produits locaux, de saison, ou issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable
- 10.** Sensibiliser, informer, échanger en faveur des engagements de cette charte.